

LE PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE AU QUÉBEC

Certains consommateurs ont une image faussée du piégeage et de l'utilisation des fourrures sauvages. C'est pourquoi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune tient à vous rappeler qu'au Québec, le piégeage joue un rôle important dans la conservation et la gestion de la faune. Ne soyez pas gêné de porter votre manteau de fourrure avec fierté et gardez en mémoire ces quelques faits :

- **La fourrure est un produit de la faune, une ressource naturelle renouvelable.**
La consommation de la viande, l'utilisation des sous-produits dans l'artisanat sont d'autres usages provenant de la récolte d'animaux sauvages.
- **Aucune espèce menacée** ou en voie d'extinction ne peut être chassée ou utilisée par l'industrie de la fourrure. Ces espèces sont protégées par des lois provinciales, fédérales et des ententes internationales.
- **Au Québec, les 18 espèces piégées** pour leur fourrure sont abondantes. Les espèces les plus recherchées, notamment le castor, le raton laveur et le rat musqué sont même plus abondantes aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé.
- **Nul ne peut s'improviser trappeur.** Un cours de formation obligatoire menant à l'obtention d'un certificat de compétence doit être suivi avant d'obtenir un permis de piégeage.
- **Au Canada, le piégeage est rigoureusement réglementé** par les instances provinciales et territoriales. La réglementation vise à empêcher toute surexploitation de la ressource et à garantir l'usage de techniques de piégeage qui assurent une mort rapide de l'animal ou qui l'empêchent de s'infliger inutilement des blessures. La réglementation est appliquée par des agents de la faune spécialement formés à cette fin.
- **Toute la société bénéficie**, directement ou indirectement, d'une pratique bien réglementée de la chasse et du piégeage. Ces activités permettent d'assurer la stabilité et la santé des populations d'animaux sauvages et de réduire les risques de dommages que ces animaux peuvent causer aux propriétés, tout en offrant à la société, des produits utiles.

La Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats